



SAVE THE DATE  
**5 ET 6 DÉCEMBRE 2023**

1<sup>RE</sup> ÉDITION  
**DES SOLUTIONS CONCRÈTES  
POUR AGIR**

PALAIS DES PAPES – AVIGNON



**#EnTransition**

# LE FORUM RÉGIONAL DU TOURISME RESPONSABLE ET DE L'ÉCOTOURISME

UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR



COMITÉ  
RÉGIONAL  
DE TOURISME

PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EN PARTENARIAT AVEC



VAUCLUSE  
PROVENCE  
Attractivité

Le réseau des



**Financer et structurer sa  
démarche de transition :  
vers qui me tourner pour  
avancer ?**





# AU PROGRAMME

Quels outils financiers régionaux pour la transition  
environnementale dans le tourisme ?

Témoignage

Le fonds tourisme durable de l'ADEME



# INTERVENANTS



**Fabienne LEMAIRE**

Service financement des entreprises

Région SUD



**Marie-Stéphane de CEROU**

Chargé d'investissement

Région Sud Investissement



**Julien LEPINE**

Assistant de direction,  
direction achat

Hôtel Sevan, Pertuis



**Alexandre GUINAMANT**

Chargé de mission fonds  
tourisme durable

UMIH



**Michel CALLOIS**

Responsable business développement

CCI Nice Côte d'Azur



Quels outils financiers régionaux pour la transition  
environnementale dans le tourisme ?



# Fabienne Lemaire - REGION SUD



# Marie De Cérrou – INVESTour2



## Deux dispositifs en subvention :

- ▶ Le soutien à la modernisation des hébergements touristiques
- ▶ La gamme CEDRE

## Un dispositif en prêt participatif :

- ▶ Le fonds INVESTour2

## Le soutien à la modernisation des hébergements touristiques

### Volet 1 « Transition environnementale »

autour de 3 thématiques prioritaires

#### 1/ Travaux limitant l'impact environnemental :

- Réduction des consommations d'eau
- Meilleure gestion des eaux pluviales et des eaux usées
- Collecte sélective globale des déchets d'activité et lutte anti-gaspillage alimentaire
- Réduction des consommations d'énergie et de recours aux énergies renouvelables
- Equipements liés à l'accueil des clientèles vélo-touristiques

#### 2/ Travaux d'accessibilité des personnes en situation de handicap :

L'aménagement et l'équipement des chambres et des espaces communs pour les quatre handicaps (visuel, auditif, moteur et mental) visés dans le **label national Tourisme et Handicap**.

#### 3/Travaux permettant l'hébergement de saisonniers

L'aménagement ou la création de locaux ou de mètres carrés au sein de l'établissement ou à une proximité immédiate, destinés à **l'accueil des personnels saisonniers**, en chambre ou studette.

### Volet 2 « Montée en gamme » à titre exceptionnel

Ces opérations seront centrées sur :

- **Un changement de classement national en étoiles** ou de changement d'épis pour les gîtes de groupe, jusqu'à l'obtention d'un classement maximum en 4 étoiles ou 4 épis après travaux
- **L'adjonction d'équipements structurants de loisirs et de diversification** améliorant ainsi l'attractivité de l'offre d'équipements et de services de l'établissement :
  - équipements de bien-être et de mise en forme, espaces aquatiques et aqualudiques, équipements numériques (aménagement des réseaux), équipements d'accueil de séminaires contribuant au développement du tourisme d'affaires, du networking et du coworking.

Ces projets seront conditionnés à l'obtention d'une **labellisation environnementale** avant ou après travaux.

**Clef verte, Ecolabel européen, Green Globe, Marque Parcs ISO,...**  
**régional ou national, certifications AFNOR, normes**



## Modalités d'intervention

### Volet 1 « Transition environnementale »

autour de 3 thématiques prioritaires

L'intervention régionale prend la forme d'une subvention d'investissement socle dont le montant est plafonné à **100 000 €** avec un taux d'intervention de **60%**.

**Une prime Développement Durable sera accordé sur justification de l'obtention ou du renouvellement d'un label environnemental :**

- Pour un projet bénéficiant d'un montant de subvention inférieur à 50 000 € : **une prime de 5 000 €** ;
- Pour un projet bénéficiant d'un montant de subvention d'un montant supérieur à 50 000 € : **une prime de 10 000 €**.

### Volet 2 « Montée en gamme » à titre exceptionnel

L'intervention régionale prend la forme d'une subvention d'investissement qui sera plafonnée à **80 000 €** avec un taux d'intervention de **30%**

- Tous travaux de **gros œuvre et de second œuvre**, et/ ou matériel non mobile permettant d'atteindre un **classement supérieur** ou une **offre d'équipements de diversification**.
- Ces projets seront conditionnés à l'obtention d'une **labellisation environnementale** avant ou après travaux, qui néanmoins ne donnera pas lieu dans ce cas, à la prime de **Développement Durable**

Les labels environnementaux pris en compte sont : **Clef verte, Ecolabel européen, Green Globe, Marque Parcs régional ou national, certifications AFNOR, normes ISO,...**

- Un plancher minimum de travaux est fixé à **15 000 €**
- Pour les équipements liés à l'accueil des clientèles **vélo-touristiques** le plancher minimum de travaux est fixé à **7 000 €**

## Typologie d'hébergements touristiques

Les porteurs de projet éligibles relèvent des **hébergements collectifs marchands** suivants qui sont **obligatoirement classés ERP** (Etablissements recevant du public) :

- Hôtellerie traditionnelle indépendante
- Hôtellerie de plein air
- Gîtes de groupe présentant une capacité d'accueil d'un minimum de 20 lits ou 30 personnes
- Villages, centres de vacances et auberges collectives à statut privé non associatif et associatif

***Aide réservée aux établissements classés maximum 4 étoiles***

**Sont exclus les projets relatifs aux chambres d'hôte et aux meublés de tourisme (dont les gîtes ruraux).**

[Soutien à l'hébergement touristique - Entreprise \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

## La gamme CEDRE

3 dispositifs pour accompagner les **démarches de RSE et de transition écologique** des entreprises.

- **CEDRE Premiers Pas :**

Accompagnement des entreprises à la **concrétisation de leurs premières actions de transition écologique**. Subvention forfaitaire sur une prestation de conseil d'un expert référencé par la Région: 3000€ sur une facture acquittée de min. 3750€.

- **CEDRE Ambition :**

Appel à projet annuel (édition 2024: **AAP ouvert jusqu'au 15 décembre 2023**). **Accompagnement des entreprises dans la formalisation de leur démarche RSE**. Entreprises ayant au moins 1 bilan et 2 ans d'existence.

- **CEDRE Investissement :**

Cet outil permet de financer les investissements écologiques des entreprises CEDRE.

Lauréats CEDRE Premiers Pas : **subvention d'investissement de 7000€ forfaitaires** sur un montant min. de 10 000 €.

Lauréats CEDRE Ambition: **subvention d'investissement de 100 000€ max.**

[Gamme CEDRE - Entreprise \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)



## Le fonds INVESTour2

### Les cibles

Prêt participatif qui vise à renforcer **les fonds propres** et intervient sous forme de quasi-fonds propres, pour soutenir l'investissement immatériel ou matériel des entreprises du secteur touristique au sens large :

- des entreprises traditionnelles de services touristiques (hébergements, agences de voyages et événementielles, tours opérateurs, prestataires d'activités de loisirs sportifs et culturels, parcs d'attractions...). La restauration traditionnelle sera éligible uniquement en cas d'opération de transmission / reprise limitée aux établissements en zone de montagne avec une amplitude d'ouverture de 8 mois minimum;
- des entreprises exerçant une activité au croisement des secteurs du tourisme et de la culture, en cohérence avec le type de projets soutenus par l'Opération d'intérêt régional « Tourisme et Industries créatives » ;
- des entreprises de service numérique portant des projets dans le champ du tourisme en dehors des applications numériques de type plate-forme ;
- des entreprises présentant une innovation de service ou de produits dans le champ du tourisme.

INVESTour ciblera les TPE/PME en phase de création, de développement, de reprise/transmission.



## Le fonds INVESTour2

### Les modalités d'intervention

Prêt participatif de 50 000 € à 350 000 €

Exceptionnellement obligations jusqu'à 500 000 €

- Cofinancement privé en 1 pour 1.
- Le taux sera le même que le cofinancier.
- Le différé de remboursement en capital sera de deux ans maximum.
- La période d'amortissement du capital sera de 5 ans.

Les différés et amortissements pourront être augmentés d'un an en cas **d'impact positif sur l'environnement**.

En adéquation avec la politique régionale en matière de **Plan Climat « Gardons une cop d'avance »**, les projets à impacts négatifs ne seront pas éligibles. Pour identifier ces derniers, une grille d'analyse des projets sera utilisée.

[INVESTour - Entreprise \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)



# TÉMOIGNAGE – HOTEL SEVAN (PERTUIS)



# PRÉSENTATION

Construit en 1975, l'hôtel SEVAN à Pertuis (4 étoiles), propose 48 chambres, un restaurant ainsi que des espaces séminaires.

Situé dans un parc de 2 hectares, comprenant 3 courts de tennis et un mini-golf, la direction a rapidement fait le choix d'adopter une démarche éco-responsable.

Dans ce cadre, **la direction a sollicité des financeurs pour l'aider dans cette transition**







# LE FONDS TOURISME DURABLE DE L'ADEME





# Fonds de Tourisme Durable



Eligible :

Hôtel / Restaurant / Traiteur / Camping / Hébergement alternatif se situant dans les communes < 30 000 habitants



Financer vos projets de transition écologique vers un tourisme durable avec les aides financières de l'ADEME



Réalisation d'un diagnostic gratuit de ce qui peut être mis en place  
Mise en place d'un plan d'action sans engagement de réalisation  
Rédaction du dossier afin de bénéficier des subventions nécessaires



Prise en charge jusqu'à 80% des investissements  
Accompagnement de A à Z par L'UMIH  
Plancher : 5 000 € d'aide

# Fonds de Tourisme Durable



Plus de 80 actions éligibles réparties dans 11 thématiques



Isolation



Différents meubles  
de froid



Sèche-linge



Différents  
audits  
(audit énergétique...)



Lutte contre le  
gaspillage



Economie d'eau



Substitution du  
plastique



Eclairage en  
LED

# Fonds de Tourisme Durable



## Un extrait du Tableau Tremplin avec les actions éligibles au FTD

Deux catégories d'actions spécifiques aux hébergements touristiques durables et à la restauration durable

Tableau disponible sur le site AGIR de l'ADEME

Lien :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/conditions-eligibilite-financement-fonds-tourisme-durable-25.pdf>

FONDS TOURISME DURABLE				
Tremplin pour la transition écologique des restaurants et des hébergements touristiques éligibles				
Liste des actions éligibles *				
Action	Type	Périmètre**	Aide max***	Unité
<b>Mes actions liées à la restauration durable - FONDS TOURISME DURABLE</b>				
Modèle d'affaires Restauration durable	Diagnostics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Formation à la cuisine durable et aux éco-gestes en restauration	Formation	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Communication - Supports/actions de communication valorisant la restauration durable	Communication	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Evolution des approvisionnements et des menus	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2500	€
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2500	€
Prévention des déchets non alimentaires en restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2500	€
Energie - Economie d'énergie en cuisine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	5000	€
Energie - Confort d'été et d'hiver lié à l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	3000	€
Ressources - Dispositifs d'économie d'eau en cuisine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Ressources - Dispositifs d'économie d'eau dans les sanitaires des restaurants / de l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	500	€
Ressources - dispositifs d'économie d'eau pour les espaces extérieurs et potagers liés à l'activité de restauration	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	400	€
<b>Mes actions liées aux hébergements touristiques durables - FONDS TOURISME DURABLE</b>				
Modèle d'affaires Tourisme durable Hébergement touristique	Diagnostics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Formation aux éco-gestes pour un hébergement touristique durable	Formation	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Communication - Supports de communication valorisant l'hébergement touristique durable	Communication	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2000	€
Energie - Accompagnement pour le financement de la rénovation globale	Diagnostics et études	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	3000	€
Energie - Maîtrise des besoins de chauffage des chambres	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	60	€/chambre ou € / pièce
Energie - Sèche-linge professionnel de grande efficacité énergétique	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	800	€/ kg linge (capacité)
Energie - Bâche de nuit pour piscine	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	5000	€
Energie & Confort d'été - actions sur les ouvertures (fenêtres)	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	200	€/fenêtre
Energie & Confort d'été - végétalisation	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2400	€
Ressources - Dispositifs d'économie d'eau pour les salles de bain des chambres ou des sanitaires liés à l'activité d'hébergement	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	160	€/chambre ou €/douche
Ressources - Toilettes sèches pour les chambres et sanitaires liés à l'activité d'hébergement	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	200	€/toilette sèche
Mobilité - Abri vélo équipé de production photovoltaïque pour la recharge	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	800	€/vélo dans la limite de 10 vélos
Déchets - Prévention des déchets non alimentaires dans les hébergements	Investissement	Critères d'éligibilité Fonds Tourisme Durable	2500	€

## Fonds de Tourisme Durable



### Le Rôle de l'UMIH partenaire ADEME sur l'ensemble de la région SUD

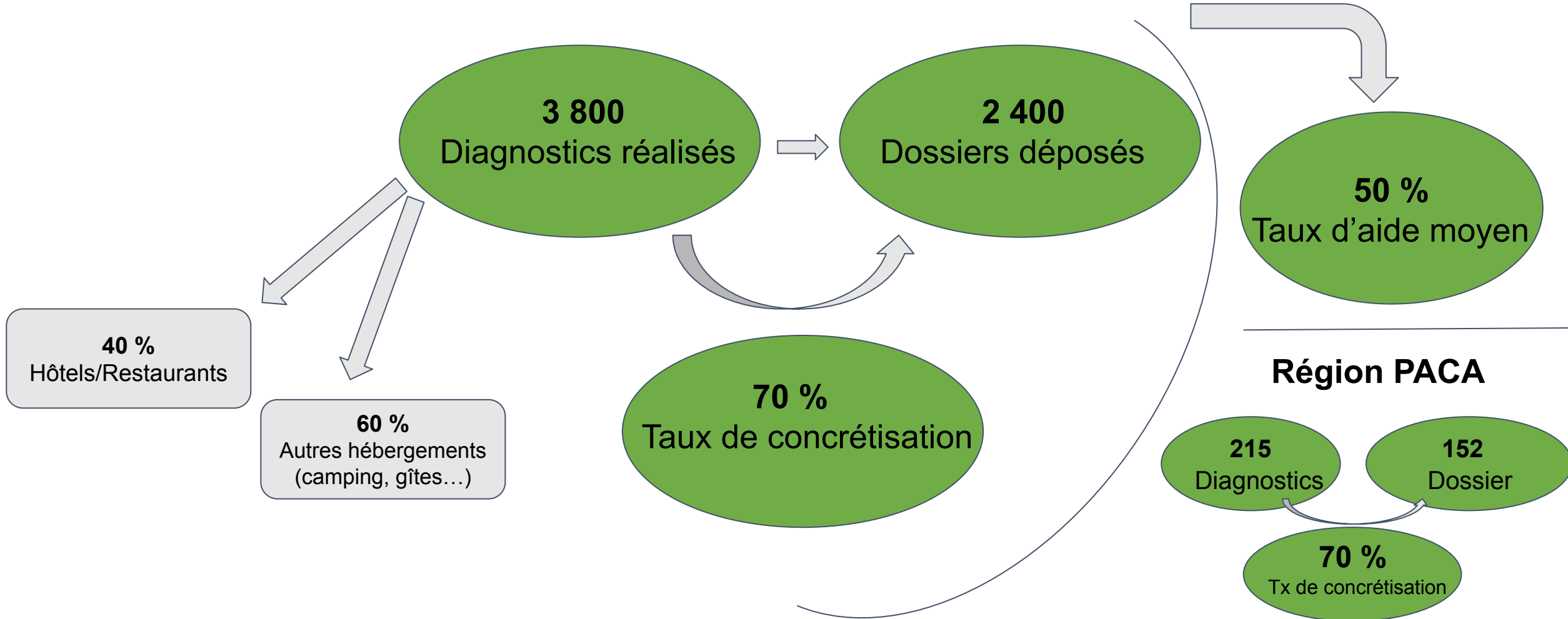
- Etre à l'écoute des demandes de professionnels
- Conseiller et accompagner les bénéficiaires de l'aide (diagnostic, plan d'action, démarche)
- Animer le réseau
- Valoriser les actions
- Assurer le reporting



# Fonds de Tourisme Durable



Le dispositif à l'échelle nationale c'est :





# CONTACTS



Fabienne LEMAIRE [flemaire@maregionsud.fr](mailto:flemaire@maregionsud.fr)



Maire-Stéphane DE CEROU [m.decerou@regionsudinvestissement.com](mailto:m.decerou@regionsudinvestissement.com)



Julien LEPINE [achats@sevanparchotel.com](mailto:achats@sevanparchotel.com)



Alexandre GUINAMANT [alexandre.guinamant@umih.fr](mailto:alexandre.guinamant@umih.fr)



Michel CALLOIS [michel.callois@cote-azur.cci.fr](mailto:michel.callois@cote-azur.cci.fr)



SAVE THE DATE  
**5 ET 6 DÉCEMBRE 2023**

1<sup>RE</sup> ÉDITION  
**DES SOLUTIONS CONCRÈTES  
POUR AGIR**

**PALAIS DES PAPES – AVIGNON**

**#EnTransition**

# LE FORUM RÉGIONAL DU TOURISME RESPONSABLE ET DE L'ÉCOTOURISME

UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR



COMITÉ  
RÉGIONAL  
DE TOURISME

PARCS NATURELS RÉGIONAUX  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EN PARTENARIAT AVEC



VAUCLUSE  
PROVENCE  
Attractivité

Le réseau des

